

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Jeudi, le 12 décembre 2019

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le jeudi, 12 décembre 2019, à 16h, à la salle de rencontre, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M. Yanick Baillargeon, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

M^{me} Katia Duchesne, conseillère
M. Pierre-Paul Lalancette, conseiller

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-
1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 330 600\$ qui sera réalisé le 19 décembre
 2. Résolution d'adjudication règlement d'emprunt 2019-003

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2019-12-254

RESOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ECHEANCE RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 330 600\$ QUI SERA REALISE LE 19 DECEMBRE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de ce dernier, la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 330 600\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2019-003	330 660\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlementsd'emprunt numéro 2019-003, la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 19 décembre 2019;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	12 400\$	
2021.	12 700\$	
2022.	13 100\$	
2023.	13 500\$	
2024.	13 900\$	(à payer en 2024)
2024.	265 000\$	(à renouveler)

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-003 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2019-12-255

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-003

Date d'ouverture :	12 décembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 décembre 2019
Montant :	330 600\$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2019, au montant de 330 600\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 400 \$	2,15000 %	2020
12 700 \$	2,25000 %	2021
13 100 \$	2,30000 %	2022
13 500 \$	2,40000 %	2023
278 900 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,35400

Coût réel : 2,86830 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 400 \$	2,92000 %	2020
12 700 \$	2,92000 %	2021
13 100 \$	2,92000 %	2022
13 500 \$	2,92000 %	2023
278 900 \$	2,92000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,92000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY

12 400 \$	3,34000 %	2020
12 700 \$	3,34000 %	2021
13 100 \$	3,34000 %	2022
13 500 \$	3,34000 %	2023
278 900 \$	3,34000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,34000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2019 au montant de 330 600\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-003. Ces billets sont émis au prix de 98.35400 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale